

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 8

Artikel: Les revendications de l'internationale syndicale rouge
Autor: Maldere, P. van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les lois de tous les pays doivent garantir aux ouvriers immigrés, tant hommes que femmes, l'égalité de traitement avec les ouvriers nationaux en ce qui concerne le salaire et les conditions de travail.

Il convient de mettre fin au recrutement peu scrupuleux d'émigrants en rendant les agents d'immigration comme toutes les personnes agissant pour eux responsables des préjudices éventuels causés aux émigrants; ces préjudices pouvant notamment résulter de la violation des règlements existants ou des conventions internationales.

Le congrès demande la gratuité des visas et passeports des pays d'émigration, de transit et d'immigration.

Résolution III.

Le congrès recommande que tous les organismes ouvriers coopèrent pour assurer aux travailleurs immigrants l'intégrale égalité de traitement dans le domaine des assurances sociales, de toutes formes, établies par les lois du pays d'immigration.

Eu égard à l'inégalité existante dans les progrès réalisés par les divers pays sur l'important terrain de la législation sociale, le congrès congratule le Bureau international du travail pour ses efforts en vue de standardiser cette législation et recommande que ces efforts subissent une accélération et s'étendent à toute forme d'assurance sociale (réparation des accidents de travail, chômage, maladie, invalidité, vieillesse, décès, pensions des veuves et orphelins). Il estime également que toutes choses devraient être faites pour promouvoir l'adoption du principe de réciprocité en matière d'égalité de traitement, en attendant la réalisation de ce qui précède.

Résolution IV.

a) Le congrès recommande à la F.S.I. de faire tout ce qui est en son pouvoir en vue de l'organisation des ouvriers immigrés.

b) En ce qui touche l'organisation syndicale, le congrès recommande que:

1. Les organisations nationales affiliées à l'Internationale d'Amsterdam et aux secrétariats professionnels internationaux élaborent des projets des règlements internationaux permettant aux ouvriers immigrés de passer rapidement et aisément de leurs organisations d'origine aux organisations correspondantes de leur nouvelle résidence.
2. Les organisations syndicales s'efforcent, par une propagande de toutes les formes, pour stimuler l'organisation des travailleurs immigrants dans les syndicats; des groupements spéciaux de ressortissants d'Etats étrangers ne pourront être créés, que du consentement de l'organisation nationale.
3. Les organisations syndicales s'efforcent aussi d'assurer aux membres immigrants le bénéfice entier de tous les avantages que les membres nationaux retirent de l'organisation.

Résolution V.

Le congrès demande la suppression des restrictions au droit au travail édictées pour certaines catégories d'ouvriers et qui ont pour effet d'obliger ceux-ci à quitter leur pays natal.

Les ouvriers émigrants qui, pour des motifs politiques, ne peuvent établir leur nationalité seront pourvus de passeports émanant d'une organisation internationale.



Les revendications de l'Internationale syndicale rouge

Il y a quelque temps déjà que l'Internationale syndicale rouge a publié son programme de revendications immédiates. Le programme fut adopté par son conseil central, au mois de mars dernier, et a été approuvé ultérieurement par le comité exécutif de l'Internationale communiste. En voici le texte:

Lutte pour la journée de huit heures, considérée comme un maximum, et pour la journée de six heures dans les mines et les industries insalubres;

Lutte contre l'abaissement du niveau d'existence et en faveur d'une augmentation des salaires réels;

Action en faveur de l'assurance obligatoire des travailleurs par l'Etat;

Lutte pour la liberté complète des organisations syndicales;

Contre la réaction fasciste et le monopole des syndicats fascistes;

Pour le transfert des charges fiscales de façon qu'elles pèsent sur les classes possédantes;

Contre l'esprit bureaucratique et pour la démocratie ouvrière dans les syndicats;

Pour la liberté d'opinion au sein des syndicats;

Contre la collaboration des classes sous tous ses aspects;

Pour l'entrée dans les syndicats de tous les ouvriers des deux sexes de la jeunesse ouvrière;

Pour la création d'une organisation syndicale unique dans chaque pays;

Pour le rapprochement des ouvriers de l'Union soviétique et de la classe ouvrière des autres pays;

Pour le rapprochement des ouvriers de l'Orient et des travailleurs de l'Orient;

Contre la Société des nations et contre le Bureau international du travail, institutions de collaboration de classes;

Contre la guerre;

Pour la conclusion, entre ouvriers communistes, socialistes et n'appartenant à aucun parti, d'une alliance fraternelle de combat contre le capitalisme;

Pour la création d'une internationale unique, englobant les syndicats de tous les pays, de toutes les races et de tous les continents.

D'autre part, il paraît — nous citons les *Informations sociales*, dont l'impartialité n'est contestée par personne, pas même par les communistes — que « le conseil central de l'Internationale syndicale rouge a invité toutes les organisations adhérentes et les minorités révolutionnaires des autres organisations syndicales à élaborer des plans d'action sur la base du programme ci-dessus, en tenant compte des particularités de leurs pays respectifs, des besoins régionaux et de la situation spéciale de chaque branche d'industrie ».

Ceci est nouveau et étonnera quelque peu tous ceux qui suivent l'action de l'Internationale syndicale rouge de près. Le membre de phrase: «... à élaborer des plans d'action sur la base du programme ci-dessus, en tenant compte des particularités de leurs pays respectifs, des besoins régionaux et de la situation spéciale de chaque branche d'industrie », est une condamnation de l'action menée dans les différents pays par les communistes qui, rarement, ont tenu compte des réalités sociales et des situations industrielles dans les critiques qu'ils formulaient contre l'action des organisations syndicales « réformistes ».

Dès le moment où l'Internationale syndicale rouge ne considère son programme de revendications que comme une indication, ou, pour mieux dire, comme un

guide pour les organisations, qui ne devront le faire leur que dans la mesure où les contingences économiques et sociales et même les circonstances politiques le leur permettront, il n'y a rien à y redire, et on peut conclure qu'en fait ceux qui président aux destinées du syndicalisme communiste ou prétendent tel, sont pour le moins aussi opportuniste que les dirigeants de la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, dénoncés par eux comme des timorés et des indécis.

Ce programme appelle cependant de notre part certaines remarques. Il contient, en effet, à côté de revendications que nous pouvons faire nôtres, des désiderats auxquels nous ne saurions nous rallier. D'autre part, l'analyse de ce programme fait découvrir certaines choses qui infirment les affirmations de principe auxquelles nous ont accoutumés les bolchévistes.

Par exemple, nous sommes de l'avis de l'Internationale syndicale rouge quand elle réclame la journée de huit heures, l'augmentation des salaires réels, la liberté d'action pour les organisations syndicales, la refonte des régimes fiscaux dont les charges, actuellement, accablent les ouvriers, la démocratie ouvrière dans les syndicats; et nous l'approuvons aussi lorsqu'elle veut lutter contre la guerre et travailler au rapprochement des travailleurs par-dessus les frontières.

Au fond, il s'agit là, simplement, d'un programme « réformiste », un programme qui n'a, en effet, rien de révolutionnaire, si l'on attache à ce terme la signification que lui donnent généralement ceux qui se réclament du communisme orthodoxe, et nombre des points de ce programme ont été d'ailleurs réalisés dans des pays où les travailleurs sont loin d'épouser les théories bolchévistes.

Par contre, nous ne voulons pas suivre l'Internationale syndicale rouge quand elle invite les syndicats à lutter contre la Société des nations et contre le Bureau international du travail, représentés par elle comme des organismes de collaboration de classes. Nous voulons volontiers admettre que ces institutions ne sont point parfaites et qu'elles sont susceptibles de perfectionnement. Mais il en est ainsi de toutes les institutions nouvelles que la classe ouvrière organisée a arrachées à l'égoïsme des classes possédantes; elles ne donnent jamais complète satisfaction d'emblée, mais, à force de persévérance et d'énergie, elles finissent par s'imposer au respect de tous.

Les institutions de la Russie soviétique ne se trouvent-elles pas justement dans ce cas? Ne serait-il pas puéril d'affirmer qu'elles ont fait leurs preuves, toutes, et qu'elles n'ont dû et ne devront encore subir de profonds changements avant de pouvoir être considérées comme des institutions à l'abri de tout reproche?

On nous dira peut-être qu'une comparaison n'est pas possible entre les pays où le capitalisme règne encore et la Russie, où le prolétariat s'est emparé du pouvoir et a maîtrisé le capitalisme. Mais cela aussi prête à caution, car il y a certaines histoires de concessions au capitalisme étranger qui prouvent qu'on aurait tort de considerer la Russie comme un pays ayant définitivement passé le stade qui conduit du capitalisme au socialisme. Les nécessités économiques y ont été plus fortes que la volonté des hommes, et il a bien fallu composer avec elles, donc faire fi, momentanément du moins, des principes au nom desquels les Russes préparent cependant faire la leçon aux autres.

Il est très étonnant, d'autre part, que les leaders de l'Internationale syndicale rouge croient aujourd'hui à l'applicabilité de certaines « réformes », qu'ils représentaient hier comme étant d'une réalisation impossible en régime capitaliste. Hier, lutter contre « l'abaissement du niveau d'existence » et pour « le transfert des charges fiscales de façon qu'elles pèsent sur les classes possé-

dantes », c'étaient de dangereuses illusions et l'action des « réformistes » tendant à réaliser ces revendications, procédait, disait-on, de la plus basse démagogie. Aujourd'hui, changement de ton: on s'est aperçu que l'on faisait fausse route et on reconnaît implicitement que l'amélioration du sort de la classe ouvrière en régime capitaliste n'est pas un mirage.

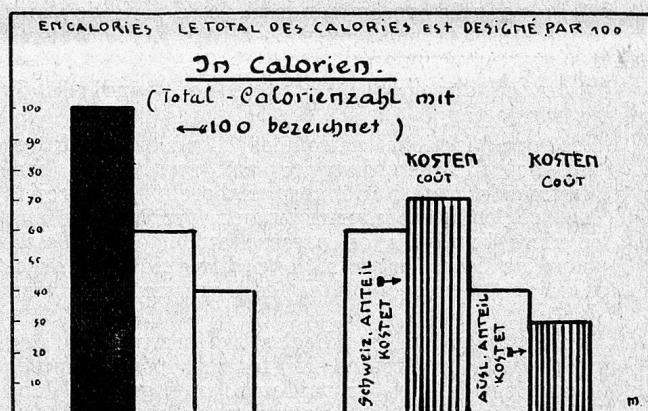
Contradiction? Peut-être, mais surtout retour aux principes du syndicalisme socialiste qui, sans méconnaître les difficultés de sa tâche, tend à faire besogne utile, besogne positive, en ne s'embarrassant pas de formules toutes faites. Et il n'est pas moins révolutionnaire pour cela!

P. van Maldere.
(Du Mouvement syndical belge.)



Les prix des denrées alimentaires dans le pays et à l'étranger

La Suisse a un besoin total d'alimentation en calorie (chaleur). On peut le comparer à 100. Quand ces 100 unités alimentaires se payent avec 100 unités d'argent, les 60 unités alimentaires que *notre pays* peut produire, coûtent 70 unités d'argent, tandis que les 40 unités alimentaires que nous fournit *l'étranger* ne nous coûtent que 30 unités d'argent. Le tableau attire donc indirectement notre attention sur le renchérissement surelevé des produits agricoles du pays. Il montre de même que la Suisse ne peut nourrir que les $\frac{3}{5}$ de la population. Si l'on ne pouvait importer ce qui nous manque, les $\frac{2}{5}$ de la population devrait s'expatrier ou mourir de faim.



Les salaires et le coût de la vie aux Etats-Unis

Les « Information sociales », publication hebdomadaire du Bureau international du travail, publient les chiffres comparatifs concernant les modifications de salaires et du coût de la vie, qui ont eu lieu aux Etats-Unis, au cours de ces dernières années.

Le tableau suivant indique, au moyen de nombreux indices, la moyenne des modifications qui se sont produites dans les taux des salaires horaires syndicaux et dans le coût de la vie de la classe ouvrière, pendant la période 1906—1925, les chiffres afférents à chaque année étant indiqués en fonction de la moyenne de 1913 (= 100). Dans la dernière colonne, ces chiffres ont été combinés de manière à montrer la valeur relative du